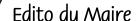
# Bulletin de Germigny des Prés





Depuis mi-mars, nous vivons tous une période inédite, exceptionnelle, difficile et dont personne ne connait,

pour l'heure, l'issue.

Votre Conseil Municipal élu en mars ne s'est installé que début juin et les commissions ont pu commencer à travailler début juillet. Le CCAS, ne s'est installé que fin juillet.

Ce bulletin nouvelle formule, qui continuera à être trimestriel, a toujours le même objectif de vous informer sur l'avancement des projets de la commune. Il vient en complément du site internet et de l'application gratuite Panneau Pocket qui vous livrent des informations « en temps réel ».

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée.

Philippe Thuillier

Mairie de Germigny des Prés Place de la mairie 45110 Germigny des Prés 02 38 58 21 03

www.germigny-des-pres.fr mairie-germigny@orange.fr

Panneau Pocket – **Application gratuite** sur smartphone ou tablette





COMD-19	1
Services de la communauté de communes	2
SEA	2
SIRIS	2
La directrice de l'école prend sa retraite	3
Rentrée scolaire	
Visite de la mairie	3
Animation lecture	3
Aménagement du carrefour du Moulin	4
Voirie	
Rénovation thermique de la mairie	4

## COMD-19

Le virus COVID-19 a complètement déstabilisé l'ensemble des équilibres, parfois précaires, de notre société et ce, dans tous les domaines, à tous les niveaux.

Tout le monde, à son niveau et avec ses moyens, a fait du mieux pour affronter cette situation. Je ne reviendrai pas sur les mesures gouvernementales mises en place, mais sur ce que vos élus et agents ont entrepris afin d'assurer la continuité de service et d'apporter des réponses et du soutien aux habitants de la commune :

- Ecole: mise en place du protocole sanitaire dès le 12 mai (15 enfants maximum par classe), et accueil de la totalité des enfants le 22 juin.
- Suivi des personnes fragiles: le CCAS a régulièrement pris des nouvelles de personnes fragiles et isolées. Si malgré nos efforts, des personnes ont été oubliées, veuillez-nous en excuser. D'ici la fin de l'année, le CCAS va mettre à jour la liste des personnes fragiles à contacter dans le cadre des plans canicule et grand froid.

- Masques: malgré les difficultés d'approvisionnement, nous avons pu acheter 2000 masques et organiser 2 distributions de masques (dépense totale de 5 500€).
- Ouverture des bâtiments et lieux publics: progressivement l'oratoire, le préau, les toilettes publiques et les jeux pour enfants ont été réouverts. La salle des fêtes reste fermée à toute location et est utilisée uniquement pour les réunions. La permanence de mairie est ouverte uniquement sur rendez-vous et ce jusqu'à nouvel ordre.
- Les agents: malgré le confinement, les agents sont toujours restés en activité.
- Entreprises: même si le développement économique n'est pas une compétence communale, le Conseil Municipal a voté une aide de 1119 euros (1,5€/habitant) aux entreprises du territoire dans le cadre du fonds national en complément du montant versé par la Communauté de Communes. Par ailleurs, nous avons également voté l'exonération de loyers pour le 2è trimestre pour les occupants du presbytère (La Poste et le cabinet de Sophrologue) et pour l'emplacement de Star Pizza.

## Face à l'épidémie qui ne faiblit pas, il est de la responsabilité individuelle et collective de respecter les gestes barrières. Montrons l'exemple à nos enfants



Lavez-vous régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetable



Portez un masque



Respectez la distanciation

## Services de la communauté de communes



Sur les 19 communes, 18 ont eu leur Conseil Municipal élu le 15 mars, seul St Aignan le Jaillard a dû attendre le 2è tour le 28 juin. De ce fait, l'installation du Conseil Communautaire n'a eu lieu que le 12 juillet, dans la salle des fêtes de Bray en Val. La gouvernance est ainsi constituée:

Fonction	Qui	Délégation
Président	Gérard BOUDIER (Maire de Les Bordes)	
1 <sup>er</sup> VP*	Serge MERCADIE (Maire de Dampierre)	RH, transformation, mutualisation
2è VP*	Jean-Luc RIGLET (Maire de Sully)	Politique de la ville
3è VP*	Michel AUGER (Maire de Bonnée)	Développement économique
4è VP*	Lucette BENOIST (Adjointe au Maire de Viglain)	Affaires sociales
5è VP*	Nicole BRAGUE (Maire de Guilly)	Urbanisme et environnement
6è VP*	Alain MOTTAIS (Maire de Cerdon)	Culture, patrimoine et tourisme
7è VP*	Philippe THUILLIER (Maire de Germigny des Prés)	Finances
CD*	Mado HAMARD (Maire d'Ouzouer)	Affaires sociales
CD*	Stéphanie LAWRIE (Adjointe au Maire de Lion en Sullias)	Tourisme
CD*	Christian COLAS (Maire de Isdes)	Processus budgétaire
CD*	Gilles BURGEVIN (Maire de St Benoit)	Travaux

<sup>\*</sup> VP : Vice-Président – CD : Conseiller délégué

Le bureau communautaire est composé de l'ensemble des maires (ou de leur représentant) des 19 communes.

Des commissions, ouvertes aux conseillers municipaux et communautaires, sont en cours de constitution. Ces commissions élaborent des projets qui seront votés en Conseil Communautaire.

De plus amples informations vous seront communiquées dans le bulletin communautaire et sur le site internet de la Communauté de Communes <u>www.valdesully.fr/</u>

## SEA (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement)

Les communes de St Martin et de Germigny des Prés sont regroupées en syndicat (SEA SMAGY) pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Le SEA est composé de 6 délégués (3 titulaires + 3 suppléants) de chacune des 2 communes. Pour le mandat 2020-2026, la composition du bureau est la suivante :

Président : Denis THION, vice-président : Joël TURPIN.

Titulaires Germigny: Philippe THUILLIER, Philippe HEMELDAEL.

Titulaires St Martin: Jérémy CHARLES, Thierry DELAS.

Suppléants Germigny: Jean-Pierre BAZIRET, Jean-Marc LEVERT, Yannick VOISE;

Suppléants St Martin : Dominique BENEY, Pierre MOLLARD, Gilles ROSSNER.

Informations au 02 38 46 17 02 ou sur le site www.seasmagy.fr/

## SIRIS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Inter Scolaire)

L'ensemble des classes (de la maternelle petite section au CM2) est regroupé au sein du SIRIS St Martin d'Abbat/Germigny des Prés. A Germigny, 2 classes (CP et CE1), les autres niveaux de classes sont à St Martin. Le SIRIS est composé de 6 délégués (3 titulaires + 3 suppléants) de chacune des 2 communes. Pour le mandat 2020-2026, la composition du bureau est la suivante :

Présidente : Chrystèle MAGNIN, vice-présidente : Carine FERREIRA-MARTINS.

Titulaires Germigny: Philippe THUILLIER, Aurélie DAM; titulaires St Martin: Joël TURPIN, Mylène POIRIER.

Suppléants Germigny: Emily AVEZARD, Sophie PAVLOVIC, Marie RAHMOUNI;

Suppléants St Martin: Aurélia CHEURLOT, Charles DAMILAVILLE, Audrey DURAND.

Informations au 02 38 58 33 25 ou sur le site www.sirissmagy.fr/

## La directrice de l'école prend sa retraite

Sylvie VALESI FANON est arrivée sur la commune de Germigny des Prés comme directrice d'école en septembre 1995. Enseignante depuis 1984, elle est brigade formation continue pendant 7 ans dans le département, puis s'exile dans le nord de la France pendant trois ans et revient dans le Loiret une année à Gien avant de prendre le poste de directrice à Germigny.

L'école à cette époque se situe dans le centre bourg à côté de la mairie et compte une classe de 28 élèves (CE1/CE2).

En février 1996, elle donne naissance à la petite Cloé. Très attachée à la commune, elle est mariée par Michel CROZES le 16 octobre 1999 à Pascal FANON le père de la jeune Cloé et devient madame VALESI FANON. Elle accueillera dans l'ancienne école, les élèves des niveaux CP, CE1 ou CE2 jusqu'en 2004, date de la construction de la nouvelle école.

L'école « du grand Clair », nom du lieu-dit où l'école a été construite ouvre ses portes en septembre 2004. Sylvie VALESI FANON en assurera la direction de deux classes, (environ 50 élèves) jusqu'à cette année scolaire 2019-2020.

En 25 ans de carrière à Germigny, elle aura enseigné à environ 625 élèves. Depuis 5 ou 6 ans dit-elle : « j'accueille les enfants de mes anciens élèves ». Elle a travaillé 19 ans avec Michel CROZES et 6 ans avec Philippe THUILLIER, tous deux maires de Germigny.

L'heure de la retraite a donc sonné pour Sylvie VALESI FANON qui va se consacrer au tai-chi, sport qu'elle pratique depuis 1999 et enseigne depuis 2007 ainsi qu'à la commune de Bray en Val où elle est élue.

### Rentrée scolaire

Les rires des enfants continueront de retentir dans l'école de Germigny sous la direction de Christophe BIET qui accueillera 47 élèves à la rentrée 2020, une classe de 23 CP et une classe de 24 CP/CE1.



## Visite de la mairie

Comme tous les ans en fin d'année scolaire, les élèves du CE1, accompagnés de leur enseignante Mme VALESI, sont venus passer quelques heures à la mairie afin d'échanger avec le Maire

Les nombreuses questions (l'organisation municipale, les élections, les symboles de la République, le déroulement d'un mariage, l'entretien de la commune, ...) montrent leur intérêt certain pour l'administration communale.



A la sortie, profitant de la présence des archéologues fouillant devant l'oratoire, le groupe, accompagné du Maire, est allé prendre quelques renseignements sur les recherches en cours. Les élèves sont revenus 2 jours après pour une après-midi spéciale archéologie.



### Animation lecture

Une animation lecture en extérieur a eu lieu le 6 août 2020 organisée par la communauté de communes, merci de votre venue.





## Aménagement du carrefour du Moulin

La réflexion sur l'aménagement de ce carrefour date de 2017. Suite à un audit de sécurité réalisé par un cabinet d'études (missionné par le département), il en est ressorti 3 propositions d'aménagement de l'intersection entre la RD60 (route de Châteauneuf) et la rue du Moulin.

Il a été retenu qu'il fallait modifier la sortie de la rue du Moulin le plus possible à angle droit avec la RD60 pour une meilleure visibilité et pour réduire la vitesse des véhicules empruntant la voie communale.

Les travaux ont débuté en Septembre 2019.

La signalisation de position en « cédez le passage » a été transformée en « stop » sur la rue du Moulin. En bordure de la RD60, un aménagement paysager a été fait au niveau de la courbe et l'enrobé a été repris. Un revêtement de couleur différente en couche de roulement de type « résine pépite teinte sable » a été réalisé dans le but d'avertir l'usager de la route, qu'il se trouve à proximité d'un carrefour et en agglomération afin qu'il modifie son comportement (attention et vitesse).

Un aménagement paysager a été réalisé à droite, en sortant de la route du Moulin. Une section de la chaussée de cette même rue a été revêtue d'un enrobé neuf. La croix de Saint Baudèle a été légèrement déplacée.

Une place de stationnement a également été créée face aux chambres d'hôtes « Cervinia ».

Le coût du projet s'élève à 76 857,77€ (hors taxes) subventionné à 47% par le Département et 27% par la Communauté de Communes, le reste à charge pour la commune étant de 20 553,89€.



#### Voirie

Certaines routes se sont beaucoup dégradées ces dernières années, aussi le Conseil Municipal précédent a établi une liste de priorités. Un appel d'offres a été lancé, le candidat retenu est l'entreprise BSTP. Les voies concernées sont : route de Poreuse, chemin du Pont Chalumeau, route de St Martin. Les travaux se dérouleront en octobre, nous vous tiendrons informés via le site internet, Panneau Pocket et l'affichage municipal.

## Rénovation thermique de la mairie

Le Conseil Municipal du 7 juillet a retenu les entreprises Riguet et MTVO pour le remplacement des menuiseries du rez-dechaussée de la mairie et la remise en peinture. Montant total du chantier: 15 210,12€ HT. Les travaux se dérouleront fin octobre et une période de fermeture de l'accueil sera nécessaire. Nous vous tiendrons informés via le site internet, Panneau Pocket et l'affichage municipal.

### Cimetière

Un projet d'aménagement de l'entrée du cimetière est en cours (bancs, portes vélo, jardinières).

### Maisons Fleuries

En raison de la crise sanitaire il n'a pas été possible de réunir les lauréats des maisons fleuries 2019 de Germigny le 8 mai dernier.

Cette année, la commission fleurissement a décidé de remettre des bons d'achats pour récompenser celles et ceux qui contribuent année après année à l'embellissement de notre cadre de vie.

Pour l'année 2020, la commission a fait le tour de la commune et a établi le classement. Nous espérons réunir les lauréats lors de la cérémonie du 8 mai 2021.

## Entreprises de la commune

Nous souhaitons ajouter une page internet dédiée au développement économique local. Tous les entrepreneurs, artisans, producteurs, professions libérales, auto-entrepreneurs, qui le souhaitent, sont invités à se faire connaître en mairie (par mail de préférence) en indiquant le nom de l'entreprise et/ou du dirigeant, l'activité (selon code APE et explicite), la date de création, le nombre de salariés, les coordonnées de l'entreprise. Cette action a pour but de renforcer la communication auprès des Germignonnes et Germignons et aussi de développer l'économie circulaire.



## Urbanisme

Tous travaux sur votre habitation, y compris l'édification de clôture, l'installation de piscine, abris de jardin, ... doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux. Germigny étant situé en périmètre classé et en zone inondable, les travaux font l'objet d'une **réglementation stricte**.

La Police de l'Urbanisme, service de l'Etat, peut faire prononcer la destruction de tous travaux illégalement réalisés. Mieux vaut déposer un dossier en amont plutôt que d'en arriver à cette extrémité ...

En cas de projets, consultez la mairie pour connaître le type de déclaration à faire. Avant de déposer votre dossier, assurez-vous que votre projet respecte bien le règlement du PLU consultable sur le site internet de la commune. Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans vos démarches.

#### Nuisances sonores

Pour le bien-être de tous, respectez les horaires d'utilisation du matériel bruyant :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h de 14h à 19h Le samedi de 15h à 19h Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Un anniversaire, une soirée, un déménagement, pensez à prévenir vos voisins.



## Etat civil

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 août 2020

Naissances: néant

Décès: GAILLARD André, le 04 janvier 2020

Alice BONNEAU le 17 janvier 2020 MASSAS Noël, le 28 juillet 2020

Mariage: Olivier MALINGE et Gaëlle MAGNAN le

27 juin 2020



#### Panneau Pocket c'est quoi?

Il s'agit d'une **application gratuite** pour les usagers à télécharger sur smartphone. A l'instar des panneaux d'affichage lumineux que l'on trouve dans les villes, le concept est identique, permettant de diffuser vers la population, rapidement et en quelques mots, diverses informations :

- Municipales: dates et lieux des travaux, conseil municipal
- Dates des animations des associations
- Préfectorales : alertes météo, restrictions particulières
- Coupures réseaux : eau, électricité, gaz

Un moyen supplémentaire de diffusion de l'information mais qui ne se substitue pas au site internet ou au bulletin municipal.



## **Associations**

Ci-dessous la liste des associations de Germigny des Prés. De plus amples informations dans un prochain bulletin et sur le site internet.

- Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord,
- Chasse: La Saint Hubert,
- La parenthèse,
- Les ateliers de Germigny,
- Oasis du dragon,
- Comité des fêtes.

## Horaires et permanences de mairie

En raison de la crise sanitaire, les permanences sont ouvertes au public uniquement sur rendezvous: le mercredi de 9h à 12h, permanence assurée par le Maire, le jeudi de 16h à 19h, permanence assurée par un adjoint à partir de 17h. Prise de rendez-vous au 02 38 58 27 03 ou par mail mairie-germigny@orange.fr





**Dépôts sauvages:** avant le confinement nous constations de nombreux dépôts sauvages, depuis ... c'est encore pire!!!

L'aire de tri sélectif n'est pas une déchetterie!

L'employé communal n'est pas là pour ramasser les déchets en tout genre (matelas, électroménager, gravats, ordures ménagères, ...); cette tâche (~1 jour par semaine) est des plus ingrates et injustes!

Chaque semaine, 2 poubelles de 240L et 1 poubelle de 360L sont remplies par les déchets des autres. Tous les 2 mois, une remorque complète est portée à la déchetterie. Tout cela a

un coût : environ 5 000€ par an ... payés par nos impôts!

L'amende relative aux dépôts sauvages est pourtant dissuasive. Légalement chaque foyer doit être équipé d'un moyen d'évacuation de ses ordures ménagères : carte à puce pour la colonne enterrée, bac pour ramassage en porte à porte (la contenance de ce bac peut être adaptée à la composition du foyer). Si la colonne ne fonctionne pas (ne pas mettre de sacs de capacité supérieure à la capacité autorisée) ou si les bacs sont pleins (bien que vidés 2 fois par semaine). Veuillez contacter la mairie ou le SICTOM au 02 38 59 50 25.

# Tu fais ça chez toi?

